



Accusé de réception en préfecture	
Numéro de l'acte	062-216200402-20240705-2024-105-FINMM-DE
Date de l'acte	2024/07/02
Nature de l'acte	Deliberation
Matière de l'acte	7.10

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2024

QUESTION N°2024-105

FINANCES : SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR : TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'HOTEL DE VILLE DE LA COMMUNE D'ARQUES – TRANCHE OPTIONNELLE 1 – CORPS CENTRAL

RAPPORTEUR :

Monsieur Joël DUQUENOY
Conseiller délégué aux finances

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'Etat poursuit son action d'aide à l'investissement au bénéfice des communes,

Considérant que la délibération 2023-180 du 18 décembre 2023, précise que les travaux de réhabilitation de l'Hôtel de Ville visent à effectuer des travaux de rénovation pour la mise aux normes accessibilité du bâtiment et une dimension environnementale de renforcement de l'autonomie énergétique,

Considérant que ce projet global étant divisé en trois phases de travaux, il a été proposé de solliciter un financement par la DETR pour la tranche optionnelle 1 – Corps Central, lors du conseil du 18 décembre 2023,

Considérant l'arrêté préfectoral du 29 mars 2024 attribuant une DETR au titre de l'exercice 2024, d'un montant de 230 000 € soit un financement à hauteur de 22.71% des travaux,

Considérant qu'il y a lieu d'établir un nouveau plan de financement,

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : PROPOSE le plan de financement suivant :

TRANCHE OPTIONNELLE 1 (CORPS CENTRAL)

DEPENSES	En euros HT	RECETTES	En euros HT
Travaux	889 120,16 €	Autofinancement	529 697,60 €
LOT 1 - MACONNERIE	544 035,77 €	Subventions Publiques	483 232,54 €
LOT 2 - CHARPENTE	144 854,59 €	• Etat	
LOT 3 - COUVERTURE	176 000,00 €	Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux	230 000,00 €
LOT 7 - ELECTRICITE SSI	24 229,80 €	• Collectivités territoriales	
Honoraires - MOE	75 575,21 €	Département du Pas-de-Calais	253 232,54 €
Révisions et aléas	48 234,77 €		
TOTAL DEPENSES	1 012 930,14 €	TOTAL RECETTES	1 012 930,14 €

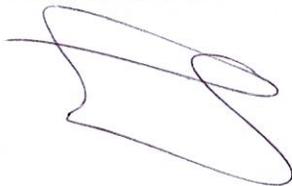
ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document en ce sens.

ARTICLE 3 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

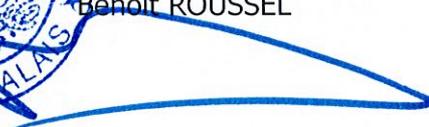
- Votes favorables **20**
- Votes défavorables **0**
- Abstentions **0**

Le secrétaire de séance,
Sébastien BERNARD




Fait à ARQUES
Le 9 juillet 2024

Le Maire,
Benoît ROUSSEL





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2024**

Affiché le 10 juillet 2024

L'An Deux Mille Vingt Quatre le Neuf Juillet à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le Trois Juillet Deux Mille Vingt Quatre accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal :

Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **15 présents**
- **3 absents non excusés**
- **5 absents excusés avec pouvoir**
- **6 absents excusés sans pouvoir**

Bernadette BAROUX ayant donné pouvoir à Sébastien BERNARD.

Olivier JUSTIN ayant donné pouvoir à Sébastien DUCHATEAU.

Dominique LARDEUR ayant donné pouvoir à Francis PREDHOMME.

Jean-Pierre LAMIRAND ayant donné pouvoir à Monsieur Benoît ROUSSEL.

Peggy VAN GOETHEM-MARECAU ayant donné pouvoir à Stéphane FINARD.

Monsieur Sébastien BERNARD est nommé secrétaire de séance.